

ELABORATION DE "DIRECTIVES LUMIÈRES" POUR L'ENSEMBLE DES PARCOURS DES CHEMINS DE LA VILLE DE BRUXELLES

L'objet de cette étude consiste en l'élaboration de "Directives lumière" pour l'ensemble du parcours des Chemins de la Ville et de ses extensions. Il s'agit en fait de compléter et de détailler par site, les principes inscrits dans la "Charte d'aménagement" initiale (1990) qui se traduisaient à l'époque par un "Schéma directeur d'aménagement lumière". Ces directives devraient préciser les modalités à appliquer sur les différents tronçons concernés.

La demande de la Région a d'abord consisté à examiner si une certaine systématisation des interventions en matière de lumière pouvait être envisagée. La possibilité d'élaborer un cahier des charges stock a même été évoquée à un moment, mais vite écartée.

En effet, vu l'évolution actuelle et les perspectives en matière de technique, vu la spécificité et la multitude des sites et des quartiers traversés, vu aussi les interventions qui ont déjà été réalisées sur ou aux abords des Chemins de la Ville, il semble peu probable aujourd'hui de viser encore une harmonisation totale, exclusive et qui perdure pour les années à venir, sur l'ensemble des Chemins de la Ville. Il convenait donc en premier lieu de refaire le point avant de tenter l'exercice périlleux de "Directives lumière" à appliquer dans le cadre de futurs projets des Chemins de la Ville, visant moins l'application d'un "cachet Chemins de la Ville" que le bon aménagement des lieux.

Le bilan des travaux réalisés à ce jour et l'actualisation de la situation de terrain ont nourri la réflexion.

Pour chaque type d'intervention, un périmètre d'étude globale est défini au plan et corrigé par rapport au tracé d'origine, des extensions sont proposées, le type d'intervention à réaliser est précisé par sites. Un bref état des lieux des sites est présenté sous la forme de plans schématiques et de photos, suivi des zones d'intervention prioritaires.

Le rapport est présenté sous la forme de fiches d'analyse pour les cinq tronçons tels qu'ils se présentent dans la Charte d'aménagement des Chemins de la Ville.

Ces fiches d'analyse concernent aussi bien un reportage photographique de la situation existante de jour que de nuit, un relevé systématique des appareils d'éclairage présents sur le terrain. Cette observation de terrain a été recoupée avec les informations disponibles auprès de l'intercommunale qui gère l'éclairage sur le territoire de la Ville de Bruxelles, à savoir Sibelgaz.

Enfin, la typologie des appareils d'éclairage, les températures de couleur, les interventions futures et programmées ou les futurs aménagements d'espace public ont été cartographiés par tronçon.

Enfin, les zones d'intervention prioritaires sont définies par tronçon et une carte de synthèse reprend l'ensemble de ces interventions sur l'ensemble du Pentagone.

A titre d'exemple, vous trouverez ci-après la carte de synthèse ainsi que l'analyse complète d'un de 5 tronçons des Chemins de la Ville.

